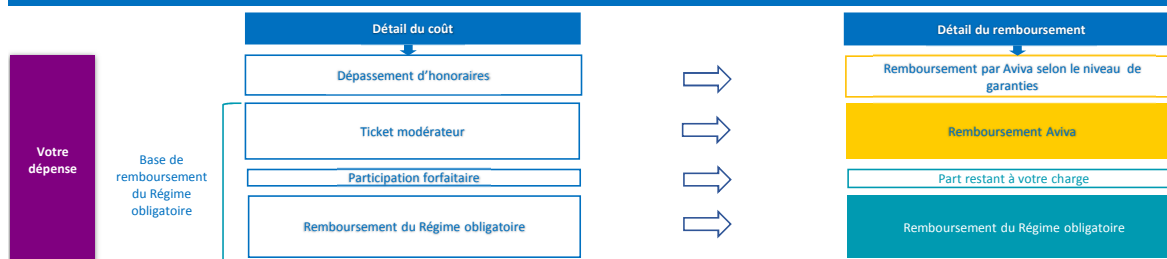


TOUT COMPRENDRE DU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ



Exemples de remboursement applicables à partir du 1er janvier 2020 - AVIVA SANTÉ COLLECTIVE - Niveau 2

Poste	Dépense	Remboursement de l'assurance maladie	Remboursement de votre complémentaire santé	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	0 €	20 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM <sup>(1)</sup> : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte <sup>(2)</sup>	355 €	247,70 €	107,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM <sup>(1)</sup> : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte <sup>(2)</sup>	431 €	247,70 €	183,30 €	0 €
Chambre particulière conventionnée en chirurgie/jour	70,86 €	0 €	70,86 €	0 €
<b>Soins courants</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	16,50 €	7,50 €	1 €
Consultation d'un médecin traitant généraliste avec dépassement d'honoraires (non adhérent DPTAM <sup>(1)</sup> )	43,36 €	15,10 €	8,05 €	20,21 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	20 €	9 €	1 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM <sup>(1)</sup> : l'OPTAM ou l'OPTAM - CO)	44 €	20 €	16,50 €	7,50 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM <sup>(1)</sup> : l'OPTAM ou l'OPTAM - CO)	56 €	15,10 €	8,05 €	32,85 €
<b>Dentaire</b>				
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €
Couronne céramo - métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% santé)	500 €	84 €	416 €	0 €
Couronne céramo - métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70 €	84 €	216 €	238,70 €
Couronne céramo - métallique sur molaires	538,70 €	75,25 €	193,50 €	269,95 €
Orthodontie prise en charge par l'Assurance Maladie	743 €	193,50 €	290,25 €	259,25 €
<b>Optique</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345 €	0,09 €	299,91 €	45 €
Lentilles jetables non prises en charge par l'Assurance Maladie	176 €	0 €	176 €	0 €
<b>Aides auditives</b>				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé) <sup>(3)</sup>	1100 €	210 €	890 €	0 €
Aide auditive de classe II par oreille	1476 €	210 €	500 €	766 €

(1) DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé (avec option OPTAM ou OPTAM-CO pour les chirurgiens obstétriques), ces dispositifs prévoient une limitation des dépassements d'honoraires des médecins adhérents. (2) Codification de l'intervention chirurgicale BFGA427, le tarif de convention est de 271,70 €. (3) Équipement 100% Santé à compter du 01/01/2021.